

Expansion du commerce

Les relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine ont pris de l'ampleur au cours de l'année. Les statistiques révèlent que les exportations et les importations canadiennes se sont élevées respectivement à 635 millions et 889 millions de dollars en regard de 613 et 660 millions en 1972.

Le pétrole vénézuélien constitue un élément important de la hausse des importations. Environ les trois quarts des exportations canadiennes se composaient de produits finis et semi-ouvrés, tandis que les matières premières et les matériaux bruts représentaient le gros des importations.

Les arrangements financiers à long terme offerts par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations ont stimulé les exportations vers l'Amérique latine et favorisé le développement économique de cette région. Les engagements financiers que la Société a pris en Amérique latine ont augmenté de 300 millions de dollars par rapport à 1972, hausse qui devrait bientôt se refléter dans les statistiques commerciales.

Les investisseurs canadiens ont été encouragés à s'intéresser aux entreprises conjointes et à d'autres entreprises compatibles avec les besoins et les priorités des pays de l'Amérique latine. Les sociétés canadiennes d'experts-conseils se sont montrées particulièrement actives et ont obtenu beaucoup de nouveaux contrats. L'offre soumise par l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a été retenue pour la construction d'un réacteur nucléaire en Argentine. L'Association canadienne pour l'Amérique

latine (ACAL) a intensifié, en collaboration avec le gouvernement, son programme de stimulation du commerce.

En outre, le Canada a collaboré avec l'Amérique latine ou l'a consultée sur des questions comme les droits de l'homme, le droit de la mer, les droits de pêche, la protection de l'environnement, le désarmement, la prévention du crime, le contrôle des stupéfiants, l'imposition, la statistique, l'énergie, les secours d'urgence, la sécurité sociale et le tourisme. Enfin, le Canada et Cuba signaient, en 1973, un accord relatif aux détournements.